

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLESIASTIQUE, POLITIQUE, LITTÉRAIRE, ET DE L'INSTRUCTION POPULAIRE.

12s. 6c. ANNÉE.

"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

ANNÉE. 12s. 6c.

BUREAU DE REDACTION,
Rue Ste. Famille, No. 14.

Québec, LUNDI, 26 Mars 1849.

BUREAU DE REDACTION,
Rue Ste. Famille, No. 14.

PARLEMENT PROVINCIAL.

ASSEMBLÉE LEGISLATIVE DEBATS.

Debats sur l'indemnité.

Lundi 26 Février.

M. l'orateur reprit ensuite son siège, puis la chambre procéda au premier ordre du jour, à la réception du rapport du comité de toute la chambre sur le paiement des pertes encourues dans le Bas-Canada, pendant la rébellion.

Lecture faite, M. Chauveau propose que les dites résolutions ne reçoivent pas le concours de la chambre, mais qu'elles soient de nouveau soumises à un comité de toute la chambre dans la vue d'effacer certains mots en icelle.

Le but de M. Chauveau était de retrancher les mots introduits par l'amendement de M. Boulton ajouté aux résolutions de M. LaFontaine. Après avoir payé les pertes encourues dans le Haut-Canada, il n'est que logique de payer celles encourues dans le Bas-Canada; il n'est que juste aussi de payer le Bas-Canada sur le revenu public, puisque le Haut-Canada l'a été sur le fonds public, car les revenus des licences font partie du fonds consolidé. Voilà des choses incontestables. La question est maintenant de savoir qui doit être indemnisé. M. Chauveau ajoute aux idées précédentes que la chambre doit payer tous ceux dont les propriétés ont été détruites inutilement, malheureusement, ou bien qu'elle doit chercher quels étaient les loyaux, ou plutôt ceux qui ont été fidèles à leur allégeance et les classer à part de ceux qui ne l'ont pas été. Pour cela il faudrait instituer une espèce de chambre étoilée, on inquisition; et le moteur de l'amendement lui-même, l'hon. membre pour Norfolk, a prouvé clairement qu'il serait impossible à l'époque actuelle de faire une enquête qui donnerait un résultat correct. Pour dire plus encore, la classification qui comporte l'amendement est fondée sur une nullité, sur les décisions au sujet de la Cour Martiale.

De grâce, si l'on veut faire adopter par la chambre une résolution semblable, qu'on la fonde sur quelque chose de mieux, quelque chose de légal; et qu'on ne vienne pas faire sanctionner comme bonnes, les décisions d'un tribunal aussi illégal que la cour martiale de sir John Colborne. Mais, dit-on, la chambre ne doit pas s'élever en cour d'appel pour condamner les décisions des tribunaux judiciaires. Si la chambre ne doit pas s'élever en cour d'appel pour infirmer les décisions des tribunaux judiciaires, elle ne doit pas plus s'élever en cour de révision pour approuver et sanctionner les décisions

de ces cours martiales. Tout ce qu'il réclame c'est que personne de ceux qui ont été convaincus de trahison ne soit indemnisé pour ses pertes, soit qu'il ait été convaincu par une cour martiale ou par une cour de justice, car, dans son opinion c'est une règle reconnue dans tous les pays civilisés, qu'aucun homme qui a été condamné par une cour qualifiée ne doit être indemnisé des pertes qu'il a éprouvées par suite de cette conviction. Il faut législater pour les peuples et non pas pour les individus, il serait dangereux de consacrer un principe qui pourrait avoir plus tard une mauvaise interprétation, bien qu'en soi il dût faire justice à quelques particuliers.

M. Sherwood de Toronto est de ceux qui sont disposés et déterminés à combattre la mesure d'iniquité que le ministère offre au Canada, il est décidé à l'opposer jusqu'à l'extrémité, à refuser même un seul farthing pour indemniser le Bas-Canada de ses pertes, cependant il votera contre l'amendement qui a pour but de rétablir la chambre en comité sur ces résolutions. L'amendement est aussi injuste, aussi monstrueux que les résolutions elles-mêmes. Cette mesure a été conçue dans l'iniquité, et l'iniquité sera consommée. On va payer celui qui a eu le bonheur d'échapper à la justice et refuser de faire la même chose à celui qui n'a pas eu le bonheur bien qu'il ne fût pas plus coupable que l'autre. On dit: "Vous, vous avez échappé aux autorités, nous allons vous récompenser" et "vous, vous avez été pris, vous n'aurez rien."

M. Davignon est content que l'amendement de son hon. ami, le membre pour Québec, lui fournisse l'occasion de protester contre le proviso de l'hon. membre pour Norfolk, contre la classification qu'il comporte, contre la distinction qu'il fait entre la culpabilité de ceux qui ont été condamnés par les cours martiales et ceux qui ne l'ont pas été. Jamais il ne consentira, dans aucune circonstance, ni dans la vie publique, ni dans la vie privée à admettre la légalité des cours martiales. Voilà pourquoi, il votera pour la motion de l'hon. membre pour Québec.

M. le Dr. Nelson aimait à avoir l'occasion d'expliquer les raisons qui l'ont engagé à seconder l'amendement de l'hon. membre pour Norfolk. Son intention était d'aplanir les difficultés qui se présentaient à l'établissement de la question, et que sa réclamation ne vint pas nuire à celles des autres. Son intérêt particulier ou celui d'un petit nombre doit passer après l'intérêt public. Il faut faire le bien du plus grand nombre, quand il y a des inconvénients à faire le bien de tous. D'ailleurs, il avait conservé avec trois des braves et généreux citoyens qui ont été envoyés avec lui à la Bermuda

terminé à ne pas endurer, et à se rendre libre, et enfin quand il y a une chance raisonnable de succès. Mais une fois rebelles il faut se soumettre aux conséquences; si le succès s'accompagne pas l'effort, tant pis. Le succès doit être la seule récompense à attendre; la défaite doit être suivie de pertes, de périls et d'humiliation, et la rébellion est un jeu de désespoir; et celui-là n'est pas un patriote qui demandera à être indemnisé par le peuple qu'il a taché de renverser pour des pertes qui ont été la conséquence du jeu qu'il a voulu jouer. D'après ces termes généraux, il nie que la rébellion du Bas-Canada ait été justifiable. Cette province a toujours été libre et très-libre, s'il y a du vicieux ce n'est pas l'Angleterre qui le lui a légué. Les dîmes et la tenure féodale sont ce qui oppriment le plus le peuple du Bas-Canada, mais cela existait avant la cession du pays à l'Angleterre, et le peuple est attaché encore à ces mauvaises coutumes. Il est disposé à payer toutes les justes pertes, mais pas comme on semble l'entendre. Le proviso de l'hon. membre pour Norfolk n'est pas plus acceptable que les résolutions mêmes. Il votera pour l'amendement de l'hon. membre pour le comté de Québec.

Dans le cours de ses remarques l'orateur ayant parlé du meurtre du lieutenant Weir, M. le Dr. Nelson repoussa l'imputation d'avoir pris part à ce meurtre; il fut fait en son absence et à son grand regret. Il a toujours traité ses ennemis tombés entre ses mains avec la plus grande politesse et la plus grande clémence.

L'hon. M. Baldwin dit que si on a cru qu'il s'est abstenu de parler sur cette mesure, on est dans l'erreur, s'il ne l'a pas fait plutôt c'est qu'il n'y avait aucune nécessité. Toutes les difficultés ont été si bien éclaircies par ses amis, qu'il ne pensait pas qu'il fût possible d'y jeter plus de lumières. Néanmoins il poursuit ses remarques avec une force d'arguments à pétrifier ses adversaires. Il concourt entièrement dans l'idée émise par son hon. ami, le membre pour Norfolk, qu'après un bill d'amnistie générale sanctionné par Sa Majesté, ce serait manquer de respect envers la souveraine et commettre un outrage envers la personne, qui demanderait compensation pour ses pertes, si on s'enquerrait de ses démarches pendant les troubles. Maintenant, non seulement il aurait été impolitique, injuste et irrespectueux envers la volonté de Sa Majesté exprimée dans l'acte d'amnistie d'avoir été plus loin que les termes des résolutions comportent; mais prenant le précédent établi par l'hon. membre pour Essex dans son bill introduit dans le parlement du Haut-Canada, et confirmé ensuite par le parlement du Canada-Uni, en 1841, l'hon. membre pour Norfolk, s'il n'est pas

tées; par conséquent, si les convictions sont faites devant un tribunal illégal, ça n'a rien à faire avec les résolutions de la chambre; et de plus, on ne peut jamais citer un acte du parlement en ces termes comme la reconnaissance de la légalité de ces tribunaux.

M. Laurin est d'une opinion contraire à celle de M. le procureur général ouest, le motif qui l'a engagé à seconder la motion de l'hon. membre pour Québec, c'est qu'il considère que les résolutions qu'on veut faire adopter à la chambre sont une reconnaissance de la légalité des décisions des cours martiales.

(A continuer.)

Minerve.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Affaires de Routine.

Mercredi 21 mars.

Les Bills suivants sont passés:
Bill pour incorporer la compagnie d'Éclairage au Gaz de Québec.

Bill pour transférer à l'Islet le Bureau d'Enregistrement du comté de l'Islet.

Diverses pétitions sont reçues et lues.
M. Hincks met devant la chambre les comptes publics pour 1848. L'impression en est ordonnée.

M. Lafontaine propose de lire l'ordre du jour pour la continuation des débats sur le Bill pour augmenter la Représentation de la Province.

M. Sherwood propose en amendement, que cet ordre du jour soit remis jusqu'à ce que l'ordre du jour du 16 courant, relatif à certaines institutions se rattachant au dit Bill, ait reçu son accomplissement.

Pour l'amendement. — MM. Badgley, Boulton de Toronto, Brooks, Cayley, Christie, Crysler, Egan, Gagy, Johnson, McDonald de Kingston, McNab, McConnell, Papineau, Sherwood de Brockville et Sherwood de Toronto. — 15.

Contre. — MM. Armstrong, Baldwin, Beaubien, Bell, Blake, Boutillier, Cameron de Kent, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Davignon, DeWitt, Drummond, Dumas, Fergusson, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hall, Hincks, Jobin, Lafontaine, LaTerrière, Laurin, McDonald de Glengarry, Marquis, McFarland, Merritt, Méthot, Mongenais, Morrison, Nelson, Polette, Price, Richards, Sauvageau, Smith de Durham, Taché, Thompson, Viger, Watts, Wethenhall. — 43.

La motion est négative.

Sir A. McNab propose que la considération de cette mesure soit remise au 2e jeudi de la prochaine session du Parlement.

Toronto, Brooks, Cayley, Christie, Crysler, Gagy, Johnson, Lyon, McDonald de Kingston, McNab, McConnell, PAPINEAU, Robinson, Seymour, Sherwood de Brockville, Sherwood de Toronto, Smith de Frontenac, Stevenson, Wilson. — 20.

Le Bill en conséquence est lu une seconde fois.

Les ordres du jour sur les Bills d'Education, de judicature, sont remis à vendredi. La chambre s'ajourne.

Jeudi 22 Mars.

Deux pétitions sont présentées. Les suivantes sont reçues et lues: Des habitants de St. Hyacinthe, demandant l'incorporation de leur village et l'agrandissement de ses limites.

Des Commissaires d'Écoles de Deschambault, demandant certains amendements à la loi d'Education.

De Dame Sophie B. Rousseau de la Baie St. Paul comté de Saguenay, demandant la passation d'une loi pour légaliser certains actes notariés passés devant feu le notaire Sasseville, qui sont défectueux par l'absence de la signature du dit notaire ou de son confrère.

Du Bureau de commerce de Québec contre le Bill pour régler la profession d'armateur.

Des habitants de St. Rémi (Montréal) demandant la prohibition de l'importation et de la vente des liqueurs fortes, et pour l'abolition des distilleries et Brasseries.

M. Price produit un tableau des agents des terres de la Couronne.

La proposition de M. Morrison de référer la pétition de John Holmes et autres demandant le rappel de l'acte impérial relatif aux réserves du Clergé, et de rendre ces réserves à la disposition de la couronne, est rejetée.

Pour 7 — Contre. — 52.

Un message du Conseil Législatif annonce que cette chambre demande le concours de l'Assemblée législative au Bill pour la Protection des Propriétaires de moulins dans le Haut-Canada, et que le Conseil agréé les Bills de l'Hôpital-Général de Kingston, et celui divisant le comté de Lotbinière en deux municipalités, avec des amendements.

Le Bill pour incorporer la Compagnie d'Assurance sur la vie du Canada, est passé.

per les doutes à l'égard des poursuites et de tentatives *in forma pauperis* dans les cours de loi du Bas-Canada. 2e lecture lundi 26.

Sur motion de M. Christie, un comité spécial est nommé pour s'enquérir et faire rapport à cette chambre des actes passés depuis l'union des Canadas, par le parlement provincial, pour incorporer des Institutions Religieuses, d'éducation ou de charité, leurs titres, noms et dénominations, le montant des revenus annuels des immeubles qu'ils ont droit de posséder d'après leurs actes d'incorporation respectifs, le montant total ou collectif d'iceux; et aussi si aucune, et quelle des Institutions Religieuses, d'éducation et de charité existant dans le Bas-Canada avant l'union, a été autorisée par l'acte du Parlement à augmenter ses revenus en main morte, et à quel montant.

M. Laurin propose la 2e lecture du Bill au sujet des chemins d'hiver. M. Holmes propose en amendement que le dit Bill soit lu de ce jour en 6 mois.

Pour cette motion d'amendement.—42. Contre.—15. La minorité se compose de MM. Armstrong, Bouthilier, Chabot, Chauveau, Davignon, Duchesnay, Fourquin, Guillet, La Terrière, Laurin, Lemieux, Lyon, Marquis, Méthot, Taché.

La 2e lecture du Bill pour limiter le nombre des Conseillers Exécutifs, et leurs salaires est remise au 26.

Le Bill pour permettre la saisie du salaire des fonctionnaires publics est retiré.

La chambre s'ajourne après avoir renvoyé à demain les autres ordres du jour.

MONTRÉAL 23 mars.

La chambre se réunit à l'heure ordinaire et s'ajourne immédiatement en conséquence de la mort d'un de ses membres, SAMUEL BROOKS, écrivain représentant du comté de Sherbrooke, décédé hier après une maladie de quatre heures qu'on croit être l'apoplexie.

L'AMI DE LA RELIGION
ET
DE LA PATRIE.

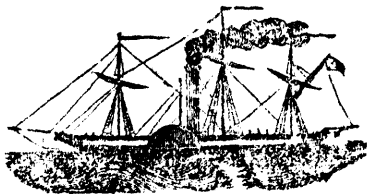


« Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas. »

QUÉBEC, 26 MARS, 1849.

PAR LE TELEGRAPHE.

Arrivée du Steamer CANADA.



NOUVELLES D'EUROPE

Jusqu'au 10 Mars.

Angleterre.—M. Cobden, le 26 février a mis devant le parlement son plan de réfor-

abondant et facile. Les rapports des districts manufacturiers sont favorables.

Autriche.—La guerre de Hongrie se poursuit avec des succès variés. Diverses batailles ont eu lieu. Tout en continuant la guerre contre les Hongrois, l'Autriche a l'œil sur les affaires de l'Italie. Elle a envoyé à Ferrare des troupes, et a fait prélever sur les citoyens une amende de 200,000 scudi qu'elle a remis au Pape. (Ce dernier fait demande confirmation.—*Réd. de l'Ami de la R. et de la Patrie.*)

Italie.—La révolution de la Toscane est complète et la république a été proclamée à Livourne et à Florence. Une république Italienne Centrale a été formée en connexion avec les Romains.

TORONTO, 23 mars.

Hier au soir Baldwin, Blake et McKenzie ont été brûlés en effigie. Les mannequins qui les représentaient, ont été promenés dans les rues. Les brûleurs se sont rendus à la demeure de MM. Baldwin où ces deux Messieurs (Baldwin et Blake) ont été brûlés en effigie. La populace au nombre de quelques milles s'est ensuite rendue à la maison de Madame McIntosh où pensionne M. W. L. McKenzie qui fut aussi, brûlé en effigie, et la maison assaillie de pierres et autres missiles, et les carreaux de vitre des fenêtres complètement détruits; les becs de gaz dans le voisinage furent éteints et la police fit de la résistance: La maison opposée, celle de M. Montgomery, a eu aussi ses fenêtres brisées. M. Price, fils de l'honorable M. Price, a été sévèrement battu et transporté à la demeure du Dr. Rolph dont la maison fut aussi attaquée par une partie de la canaille. La demeure de M. Brown du *Globe* a aussi été considérablement endommagée. (*Morning Chronicle.*)

Correspondance Parlementaire
de l'Ami de la Religion et de la Patrie.

LETTRE X.

Montréal, 24 Mars.

MR. LE RÉDACTEUR,

Mercredi dernier a été décidé la grande question de la représentation qui a été perdue par une majorité de 55 contre 20. Une seule voix a manqué aux deux tiers et c'est celle de M. Papineau. Il avait dit que, lui cinquante-sixième, il voterait contre la mesure; son désir a été accompli, il a été le cinquante-sixième et porte toute la responsabilité de cette perte réelle pour le pays. C'était un moment solennel que celui où les voix s'enregistraient sur cette grave question. Une question incidente s'éleva sur le droit de l'Orateur à donner son vote dans ce cas exceptionnel pour lequel l'acte constitutionnel de l'Union exige les deux tiers des voix des représentants "pour le temps d'alors." L'opinion générale était que l'Orateur avait le droit de voter, MM. Baldwin et Lafontaine furent d'avis différent, et M. Morin décida qu'il n'avait pas le droit de voter. C'était un beau spectacle que l'honnêteté politique de ces trois hommes qui venaient se déclarer ouvertement contre une opinion qui, si elle eût triomphé entraînait avec elle la réussite d'une mesure fruit de leur travail et objet de leur affection. La mesure bien que déficiente, sans doute, sous bien des rapports, était de nature à faire beaucoup de bien et était bien meilleure dans tous les cas que ce que nous avons. L'opinion publique était déçue, et se fâcha.

suscitée par le parti tory. On aurait suivi les nouvelles brisées les maisons de M. Baldwin et Price et l'Hotel où loge M. Lyon Mc. Kenzie. Un des fils de M. Price a dit-on été gravement maltraité. Il faut espérer qu'on s'emparera des meneurs de cette émeute et qu'on en fera bonne justice.

Tout à vous,

J. C. T.

LE BILL

POUR AUGMENTER LA REPRÉSENTATION DE LA PROVINCE.

Nous donnons à nos lecteurs dans notre feuille de ce jour, le procès-verbal de la séance du 21 mars dans laquelle le sort du Bill pour augmenter la Représentation de la Province a été décidé. Cette mesure si importante a été perdue par le vote d'un seul canadien-français, par le vote de M. Papineau, qui, encore en cette occasion, a voté avec ses honnêtes amis les tories!

Sans entrer dans le mérite de cette question qui a été discutée sous toutes ses faces, il nous sera permis de dire qu'une immense, une terrible responsabilité pèse sur M. Papineau qui est le seul canadien-français, qui ait voté contre le ministère. Si c'est le patriotisme qui a mu, en cette occasion, l'ex-orateur des communes du Bas-Canada, on sera forcé d'avouer qu'il a été patriote jusqu'à l'héroïsme: car il lui a fallu un courage plus qu'ordinaire pour se séparer de tous ses compatriotes sur une pareille question et causer la perte de cette mesure. Il est bien beau sans doute, d'avoir raison contre tout le monde, mais il faut être bien téméraire, bien aveuglé par l'orgueil pour faire manquer une grande mesure politique en opposition à tous ses compatriotes, pour se dire avec complaisance: moi, seul, j'ai raison. Dans une position aussi délicate, dans une circonstance aussi critique, un homme qui aurait été doué de la moindre dose de modestie ou qui n'aurait pas été aveuglé par l'amour propre blessé, aurait, tout en protestant de paroles, fait le sacrifice de son opinion à la raison supérieure du nombre, à la raison de la majorité. Mais avec la maxime paradoxale, "Périsse la patrie plutôt qu'un principe," et cette autre si pleine de modestie, "je me réserve le droit de ne rendre compte à aucune autorité sur la terre, on va loin, bien loin, si loin qu'on finit par rencontrer l'abîme.

Si M. Papineau pense se rehausser dans l'opinion des gens sensés des nuances libérales même les plus avancées, il se trompe étrangement; car son vote du 21 mars doit déchirer le voile qui couvrait encore les yeux de ses plus fervents admirateurs. Car enfin, que signifie le vote de M. Papineau? il signifie que M. Papineau, s'il parvenait jamais au pouvoir, ne ferait jamais céder son opinion devant celle de tous les autres pouvoirs constitués réunis, au risque de jeter son pays dans le trouble et l'anarchie. Périsse la patrie plutôt qu'un qu'un principe! Mais c'est là le despotisme érigé en dogme; c'est le mot de Louis XIV: *l'Etat, c'est moi.*

Eh! c'est là l'homme que nos gens du progrès par excellence, nos républicains

nalyse, que reste-t-il de cette maxime si tranchante? un vrai paradoxe. En effet, qu'est-ce qu'un principe eu égard à un corps politique? une règle d'action, une raison d'être, une condition d'existence. Or, que serait une règle d'action, une raison d'être, une condition d'existence qui conduiraient à la destruction? dans le premier cas, ce serait un principe destructeur par là même immoral; dans le second, ce serait une absurdité; dans le troisième, une contradiction. Et c'est sur de pareils mots creux que l'on prétend former une opinion publique saine et conduire un peuple dans la voie de la prospérité et du bonheur public et social? C'est avec de pareils mots et qu'on a toujours poussé et que l'on pousse aujourd'hui les populations crédules et inflammables à une perte certaine! Le peuple est partout un inflexible logicien, en même temps qu'il est facile à faustiser. Faites lui adopter un principe faux, et soyez sûr qu'il en poussera les conséquences jusqu'au bout, sans égard pour qui, ni pourquoi que ce soit.

Mais heureusement que la masse des habitants intelligents du pays saura apprécier à sa valeur le vote de M. Papineau en cette circonstance, et comprendra que M. Papineau a pour toujours, brisé le dernier lien qui le rattachait encore à ses compatriotes; que M. Papineau, par dépit, par amour propre, par aveuglement, s'est perdu sur l'écueil contre lequel ont été se briser MM. D. B. Viger et D. B. Papineau son frère.

Nous ne pouvons terminer cet article sans dire un mot du vote donné par MM. Chauveau et Laurin en cette occasion. Nos lecteurs se rappellent que monsieur Chauveau était en principe contre le Bill de la Représentation, qu'il a même introduit des résolutions que l'on peut regarder comme un protêt solennel contre la mesure de l'administration. L'on se rappelle aussi qu'en cette occasion, M. Chauveau n'a été soutenu que par MM. Papineau et Laurin. Cependant MM. Chauveau et Laurin en présence de l'unanimité de leurs compatriotes, en face de la phalange libérale entière qui approuvait cette mesure, ont sacrifié leurs convictions à la raison de la majorité; et ils ont cru que dans une occasion aussi délicate, la raison, le jugement individuel devait céder à ceux de la majorité. Pour notre part, nous félicitons les deux jeunes députés sur leur patriotique conduite en cette circonstance.

Sucra.—On a commencé à faire du sucre dans le district de Montréal. Il en a été apporté une petite quantité dans la ville. Il se vend 15 sous la livre.

Nous avons reçu l'Album littéraire et musical de la Minerve.

Température.—Il faisait hier un fort vent de nord-est accompagné de neige. Aujourd'hui les rues de la ville sont encombrées, et au moment où nous

"Loin de décliner la libre discussion, c'est l'Eglise aujourd'hui qui seule la sollicite."
Un Contemporain.

"Si dans un état catholique romain, personne ne s'écarterait jamais des préceptes de sa foi, la question ne serait pas: quel est le meilleur des gouvernements? mais plutôt, dans un tel gouvernement quel besoin y a-t-il d'autres lois."
Lord Fitz William, (protestant.)

"Les gens qui ne font qu'effleurer une matière, se promènent dessus comme les mouches sur la glace d'un miroir, sans l'entamer."
Leon Bork.

Nous n'avons point l'habitude de lire le journal l'Avenir. On nous adresse aujourd'hui le numéro du 14 mars, avec invitation de jeter les yeux sur l'article éditorial intitulé: *Pouvoir temporel du Pape.* L'Avenir sans doute avait déjà donné ses preuves suffisamment à l'encontre des questions les plus graves; il eût donc pu se dispenser de dénouer tout-à-fait la bride du masque qui déjà pourtant le gênait si peu, depuis quelque temps.

En lisant cette nouvelle échauffourée d'une ardeur qui serait mieux placée à secouer les vrais amis du pays, il nous est venu tour-à-tour dans l'esprit des pensées bien diverses. Voilà pourquoi, pour décharger un peu notre esprit, nous avons dû indiquer de suite, par plusieurs épigrammes, notre embarras touchant le jugement à se former des jeunes écrivains de l'Avenir. Il ne s'agit pas ici de suivre pas-à-pas les auteurs de l'article en question. Tout s'y trouve à l'occasion du *pouvoir temporel du pape*: la souveraineté du peuple, l'autorité usurpée de tous les rois, l'arbitrage politique des papes au moyen âge, la Pologne, l'excommunication lancée par Pie IX les révolutions de juillet et de février etc. Toutes ces questions ont leur solution vraie dans les journaux et les ouvrages catholiques du jour. Il serait maladroit à nous d'y revenir. Notre intention à l'égard des Messieurs de l'Avenir, est de débayer le terrain: nous prendrons des armes ensuite conformes à leur position. Eh! bien; ces Messieurs sont-ils écrivains catholiques ou non? Siècles étranges, que les nôtres! Autrefois, on apprenait avant d'enseigner; aujourd'hui, on dogmatise à quinze ans. Autrefois, on laissait aux vieillards, aux hommes mûrs, certaines questions élevées et délicates, que la science et l'expérience avaient seules le droit d'éclairer et de résoudre; aujourd'hui, la vie politique et sociale des nations est devenue un hochet d'enfants. Autrefois, on n'amenait en public la religion, cette arche sacrée qu'aucune main profane n'avait le droit de toucher, fût-ce même pour venir à son secours, qu'avec l'autorité d'une mission spéciale, ou du moins avec les conditions, avouées par elle, du respect de la science convenables; aujourd'hui, même dans un pays où la religion a conservé dans la masse de la nation tous ses titres au respect et à la soumission des esprits, il suffit pour quelques-uns d'entendre crier ailleurs contre la religion, ses ministres, ses doctrines, contre l'Eglise tout entière, pour se croire autorisé à servir d'écho à ces vieilles et folles déclamations. On n'examine point; on écoute un bruit, puis on le répète. C'est tout simplement un mécanisme d'iniquité. Il suffit d'y mettre le doigt pour le voir et le

La Compagnie de GRAENFENBERG.

La Compagnie de Graenfenberg est maintenant incorporée par la législature de l'Etat de New-York avec un capital de \$ 100,000. Ses directeurs et ses officiers sont des hommes qui par leur position commerciale, sociale ou professionnelle, peuvent donner de la respectabilité à ses affaires. On peut avoir la plus entière confiance dans les médecins qui portent les armes de la compagnie; et partout où se rencontre un dépôt ou une branche de Graenfenberg le public peut obtenir les meilleurs remèdes. Dans toutes les localités où il n'y a pas de branche les habitants devraient prendre des mesures immédiates pour qu'il y en soit établi. La compagnie possède dans ses nombreux bureaux...

DES MILLIERS DE CERTIFICATS, quelle ne saurait publier. Elle en extrait seulement quelques uns qui ont tous été examinés et attestés par le Révérend N. Romg, D. D., T. Hallier, (rédacteur du *Commonwealth* de New-York) et son honneur W. V. Brady, ci-devant Maire de la cité de New-York.

D'BARTON, Secrétaire.

Bureau de la Compagnie de Graenfenberg, 7 Broadway, No. 50 New-York, juin 1848.

LES MEDICINES DE GRAENFENBERG.

Les médecines qui sortent de cette compagnie consistent en une série de remèdes parfaitement adaptés aux maladies pour lesquels ils sont recommandés. On a jeté beaucoup de discrédit sur les médecines brevetées en leur attribuant des propriétés curatives universelles. Il faut être non seulement mais encore impudent pour répandre une pareille doctrine chez un public intelligent. Elle est contraire aux premiers principes du sens commun.

Les diverses médecines de Graenfenberg commencent par les:

- PILULES VEGETALES DE Graenfenberg.**
- Les maladies suivantes cèdent facilement à ces pilules:
- L'As-hème,
 - Les Maladies Biliaires,
 - Les Clous,
 - Les Inséctions—action déficiente,
 - Les maladies de Poitrine,
 - Les Catarrhes,
 - Les Croupes,
 - La toux pendant la grossesse,
 - La Constipation,
 - La Diarrhée,
 - La difficulté de respirer,
 - La Dyspepsie,
 - La Constipation dyspeptique,
 - La Digestion imparfaite,
 - Le Sang porté à la tête,
 - Les maladies d'Oreilles,
 - Les Erysipèles,
 - L'épilepsie,
 - Les saignements de Nez,
 - La fièvre Gastrite,
 - Les Vermeux,
 - La Grippe,
 - Des brûlements de cœur,
 - Le mal de tête,
 - L'hystérie,
 - Les rétentions d'urine,
 - L'indigestion,
 - L'inflammation des parties vitales,
 - L'inflammation de l'estomac,
 - La jaunisse,
 - Les maladies du Foie,
 - Les suppressions mensuelles,
 - Les maux de nerfs,
 - Les névralgies,
 - La fièvre nerveuse, intermittente ou continue,
 - Les vices vénériels,
 - La faiblesse,
 - Les rhumatismes,
 - Les diverses maladies de l'estomac.

LA PANACHEE DES ENFANTS,

Cette médecine devrait se trouver chez chaque famille dans tous les pays. Elle guérit souverainement toutes les maladies auxquelles les enfants sont sujets. Pour la dysenterie et toutes les autres affections de l'estomac et des intestins elle est ineffable. Prise en petites doses de temps à autre elle empêche la maladie dans tous les climats. Elle n'a besoin qu'être essayée pour être recommandée par toutes les mères de famille. Dans les Etats du Sud de l'Ouest, du sud-ouest et des tropiques elle est inestimable. Il n'y a pas devant le public d'autre remède auquel on puisse se fier pour les maladies des enfants. Elle comble un vide, et toutes les mères en sentaient le besoin. Prix 2s. 6d. avec de longues instructions.

LA MOTION DE GRAENFENBERG POUR LES YEUX.

Cette préparation n'a pas son égale pour les maladies d'yeux. Elle est composée sur les principes les plus scientifiques et a opéré des cures merveilleuses. C'est un remède positif et prompt pour l'inflammation ordinaire, faiblesse ou obscurcissement de la vue les larmes involontaires, les matières épaisses dans les yeux, etc., etc.

Prix 1s. 3d. la bouteille avec d'amples instructions.

LA SALSEPAREILLE DE GRAENFENBERG.

Cet extrait de salsépareille possède une incomparablement plus grande efficacité que tout autre salsépareille, soit dans ce pays soit ailleurs. Elle est préparée sur un plan tout nouveau et par un mécanisme compliqué au moyen duquel toutes les propriétés déliées de la salsépareille et d'autres ingrédients sont extraits dans toute leur excellence. La matière inerte et sans vertu qui encombre les autres préparations de salsépareille est exclue de celle-ci par les mêmes moyens. Une bouteille de salsépareille de Graenfenberg en vaut dix des autres et est par conséquent à dix fois meilleur marché.

PRIX SI LA BOUTEILLE.

L'ONGUENT DE LA MONTAGNE VERTE.

Parmi les maladies auxquelles est engeant extraordinaire est adapté, on peut énumérer les suivantes. Les ENFLURES GLANDULAIRES et du Visage. Les maux de dents des nourrices. La Bronchite. Les Clous et les Dartres. La Tigne et le l'ome une APPLICATION PRECIEUSE POUR LES BRULURES PAR LE FEU OU L'EAU BOUILLANTE. LES PLAIES DE VESCICATOIRES, LES ERESIPELES, LES HEMORROIDES.

Il guérit promptement toutes les CONTUSIONS, LES COUPURES FRAICHES; les plaies PLEUREUSES ou SCROFULEUSES sont bien traitées à un état satisfaisant et souvent guéries.

Prix 1s. 3d. la Boite avec d'amples instructions. Seul Agent pour Québec.

JOSEPH BOWLES,
444 Médicale,
1 rue de la Haute-Ville.

Librairie Instruments Imagerie Papeterie
En Gros et en Détail. de Musique. Religieuse, Historique et Profane. En Gros et en détail.

MAISON CREMAZIE,

12 Rue la Fabrique, Haute-Ville, QUEBEC. Importation directe DE FRANCE, DE BELGIQUE, D'ANGLETERRE, D'ALLEMAGNE, ET DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE.

DERNIERE IMPORTATION DE L'AUTOMNE.

- RÉCITS** des temps mérovingiens, par Thierry, 2 vols. in-12. 12s-6d.
- ÉTUDES** sur l'Antiquité, par P. de Charles, 1 vol. in-12. 6s-6d.
- ROBERT BURNS**, poésies complètes, traduites par Léon de Wailly, in-12. 6s-6d.
- L'IRLANDE**, son origine, son histoire et sa situation présente, par H. de Chavannes, in-8vo. 5s-6d.
- CHARLES VI**, les Armagnacs et les Bourguignons, par Toghère, in-8vo. 5s-6d.
- HISTOIRE** de la Révolution Française, par Ponjoulat, 2 vols. in-8vo. 11s.
- DU SYMBOLISME**, dans les églises du moyen-âge, par Bourasse, in-8vo. 5s-6d.
- ABRÉGÉ** de Géographie, par Adrien Balbi, 1 vol. in-8vo. doubles colonnes, de 1,364 pages, orné de 21 cartes. 30s.
- SERVANTES**. Don Quichotte, traduction nouvelle, revue et corrigée, 2 in-8vo., richement reliés, illustrés par Grandville, 20s.
- BUFFON**. Œuvres choisies, in-8vo. illustrées, par Werner, 10s.
- COOPER**. A bord et à Terre, traduit par Defaucoupret, in-vo. 10s.
- LETTRÉS** écrites à un provincial, par Blaise Pascal, in-12. 6s-6d.
- LAROCHEFOUCAULD**, réflexions, sentences et maximes, suivies d'un examen critique, par Aimé Martin et des Œuvres choisies de Vauvenargues, in-12. 5s.
- HUGO**, Han d'Islande, in-12. 6s-6d.
- ALEX. DUMAS**, Gaule et France, in-12. 6s-6d.
- CRÉTINEAU JOLY**, histoire de la Compagnie de Jésus, 6 vols. in-12. 35s.
- CRÉTINEAU JOLY**, histoire de la Vendée militaire, 4 vols. in-12. 25s.
- LES SAINTS ÉVANGILES** illustrés par Fragonard, 1 vol. grand in-8vo. doré sur tranches. 35s.
- HENRI MONNIER**, Scènes populaires, 2 vols. in-12. 12s-6d.
- De l'ALLEMAGNE**, par de Staël, in-12. 6s-6d.
- COOPER**. L'Espion, traduit par le même, in-8vo. 8s-9d.
- BIOGRAPHIE** des Contemporains illustres, par un Homme de bien, 10 vols. in-15 avec Portraits. 60s.
- SAINTINE**, Piccola, 1 vol. in-12. 3s.-9d.
- HOFFMAN**. Contes nocturnes, in-12. 6s-6d.
- EYRIÈS**. Histoire des naufrages, 3 vols. in-12. 10s.
- HISTOIRE GÉNÉRALE** de l'Église, par Henrion. 13 vols. in-8vo.

Un assortiment de Livres de fonds, consistant en livres de Prières, de Théologie, Liturgie, etc., etc.
Tous les ouvrages ci-dessus sont solidement reliés en basane de couleur gaufrée.

VINS	ARTICLES DE GOÛT,	BOITES A OUVRAGE.	JOUETS D'ENFANTS,
de la Champagne et de	Papier maché, Albâtre, etc.,	En bois de Rose,	En Gros et en Détail,
BORDEAUX.	EN GRANDE VARIÉTÉ.	ETC., ETC.	ETC.

Dr. GIROUX,
APOTHECAIRE,
à transporté son Établissement
No 2, RUE LA FABRIQUE
vis-à-vis le Magasin de M. Boisseau,
Près du Marché de la Haute-Ville,
QUEBEC.

Parapluies Français, Etc.

LES Souffrants viennent de recevoir un assortiment de **PARAPLUIES FRANÇAIS**, en Soie cuite, de 26 et 28 pouces, montés en vrai bois.
Bains Français de Chiendent, pour tapis.
Parfumerie de Lubin.
Brosses à barbe, françaises.
Une variété d'articles de GOÛT et d'UTILITÉ comprenant l'assortiment le plus splendide qui ait été importé à Québec.
J. & O. CREMAZIE,
Rue la Fabrique, No. 12.
Québec, 28 juin 1848.

Perdue.

ANNE ROHAN, âgée de 14 ans, fut laissée par ses parents, il y a eu un an au mois de juillet, à la station de la quarantaine. On croit qu'elle demeure dans la rue St. Anne à Québec. Toute information donnée au bureau du *Coburg Star*, sera reçue avec remerciements.
Québec, 1 décembre 1848.

EXTRAIT COMPOSÉ DE SALSEPAREILLE.

DU DOCTEUR TOWNSEND.
Cet extrait est mis en bouteilles d'une pinte; il est six fois meilleur marché, plus agréable et garanti supérieur à tout autre vendu jusqu'à présent. Il guérit les maladies sans faire vomir, sans purger, sans nuire ni déranger le patient et il est particulièrement favorable comme

MÉDECINE DE L'AUTOMNE ET DE L'HIVER.

La grande beauté et la supériorité de cette Salsépareille sur tous les autres remèdes est que tout en extirpant la maladie il donne de la vigueur au corps.
SOIN DE LA CONSUMPTION
DONNER DES FORCES ET PURGER.
LA CONSUMPTION PEUT SE GUERIR.

La Bronchite, Consommation, la maladie du Foie, le Rhume, la Toux, les Catarrhes, l'Asthme, le Crachement de Sang, le mal de Poitrine, le Sang qui se porte à la tête, les Sueurs froides, une Expectoration difficile ou trop abondante, les douleurs de Côté, etc., ont été guéries et peuvent se guérir.

Il n'y a jamais eu un remède qui réussisse aussi bien dans les cas désespérés de consommation que celui-ci; il nettoie et consolide le système et purifie les ulcères sur les poumons et les patients retrouvent graduellement leur force et leur santé.

SINGULIER CAS DE CONSUMPTION.

Il se passe rarement un jour sans qu'on appren-

ne qu'un grand nombre de consommateurs ont été guéris par l'usage de la Salsépareille du Dr. Townsend. Nous avons reçu dernièrement de qui suit:

Docteur Townsend—Cher monsieur: J'ai été affligé pendant les deux dernières années d'une débilité générale et d'une consommation nerveuse au dernier degré et je n'espérais pas regagner mes forces et ma santé. Après avoir été soigné régulièrement par les nombres les plus distingués du bureau de santé de New-York et ailleurs, et avoir dépensé presque toutes mes épargues à chercher le guérison, et ayant entendu parler dans quelques journaux de votre Salsépareille, je résolus d'en faire l'essai. Après en avoir employé six bouteilles je trouvais qu'il m'avait considérablement soulagé et j'allai vous voir à votre bureau; d'après votre conseil je continuai et vous en remercie sincèrement. Je continue à prendre la Salsépareille et depuis quatre mois j'ai pu vaquer à mes affaires, et j'espère par la bénédiction de Dieu et l'usage de votre Salsépareille continuer en bonne santé. Ce remède a dépassé les espérances de tous ceux qui connaissent ma maladie.

CHARLES QUIMBY
Signé et assermenté devant moi à Orange le 2 août 1847.

CYRUS BALDWIN,
Juge de paix.

CRACHEMENT DE SANG.

Lisez ce qui suit et dites que la Consommation est incurable si vous le pouvez.
New-York, 24 avril 1847.

Dr. Townsend—Je crois vraiment que votre Salsépareille m'a sauvé la vie, par l'intercession de la providence. J'avais en depuis plusieurs années un rhume très grave qui empirait de plus en plus. A la fin je crachais et je transpirais la nuit, je m'affaiblissais, je maigrissais enfin je croyais mourir bientôt. Je n'ai employé votre Salsépareille que bien peu de temps et j'ai déjà éprouvé un mieux sensible et surprenant. Je puis maintenant marcher et faire le tour de la ville. Le crachement de sang cessé et la toux m'a quitté. Vous pouvez imaginer combien je vous suis reconnaissant de ces résultats. Votre obéissant serviteur.

WM. RUSSELL,
65 rue Catherine.

EXTINCTION DE VOIX.

Le certificat-ci-joint raconte l'histoire simple mais vraie de grande souffrance et de leur soulagement. Il y a des milliers de cas semblables dans cette ville et à Brooklyn et cependant des milliers de parents laissent leurs enfants périr, de peur de se laisser tromper ou pour épargner quelques chemins.

Brooklyn, 13 septembre 1847.

Dr. Townsend—J'ai le plaisir de dire que pour l'avantage de ceux qui zela peut concerner que ma fille âgée de deux ans et demie était affligée de faiblesse et de la perte de la voix. Notre médecine ordinaire la considérait comme incurable; mais heureusement qu'un ami me recommanda d'essayer votre Salsépareille, avant d'en avoir pris une bouteille, elle recouvra sa voix, recommença à marcher seule au grand étonnement de tous ceux qui la connaissaient. Elle est parfaitement rétablie et en meilleure santé que durant les 18 derniers mois.

JOSEPH TAYLOR,
128 rue York Brooklyn.

DEUX ENFANTS GUERIS.

Nous n'avons pas entendu parler d'une famille qui ait fait usage de la Salsépareille du Dr. Townsend et dont les enfants soient morts, tandis que durant l'été dernier même ceux qui n'étaient pas malades, mouraient. Le certificat suivant fait foi de ses grandes vertus curatives.

Dr. Townsend—Cher monsieur, deux de mes enfants ont été guéris de la dysenterie et de la maladie de l'est par l'usage de votre Salsépareille. L'un était âgé de 15 mois et l'autre de 3 ans. Ils étaient faibles et les docteurs les désespéraient. Quand le médecin nous apprit que nous allions perdre nos enfants je résolus d'essayer votre Salsépareille si renommée mais à laquelle j'avais peu de confiance vu qu'on annonce tant de mauvaises drogues; mais nous sommes bien reconnaissants envers ceux qui en ont conseillé l'usage car je suis persuadé que c'est à ce remède que nous devons la vie de nos deux enfants. J'écris ceci pour engager les autres à en servir.

Votre etc.
JOHN WILSON, Jr
Avenue Myrtle, Brooklyn, 15 sept. 1847.

ASYLE DES ALIENES.

James Cummings Esq. Pun des artisans à l'Asile, Blackwells Island, est celui dont il est question la lettre suivante:

RHUMATISME.

Voici une guérison entre les quatre mille et au delà que la Salsépareille de Townsend a opérée: Elle guérit les cas de maladies chroniques les plus envahies.
Blackwells Island, 14 Sept. 1847.

Dr. Townsend—Cher monsieur, j'ai souffert terriblement pendant neuf ans de Rhumatisme; je ne pus ni manger ni dormir ni travailler pendant un temps considérable, j'éprouvais les plus affreuses souffrances et mes nuits étaient enlées. J'ai employé quatre bouteilles de votre Salsépareille et elles m'ont fait pour plus de mille piastres de bien. Je suis beaucoup mieux. Et même je suis entièrement guéri. Vous pouvez faire usage de la présente dans l'intérêt de vos affligés.

Votre etc.
JAMES CUMMINGS,
AUX DAMES.

LA SALSEPAREILLE DU DOCTEUR TOWNSEND est en grande faveur parmi les dames. Elle les soulage de cruelles souffrances, leur donne un beau teint et leur rend l'esprit gai et dépot. Madame Parker nous a transmis la lettre suivante:

South Brooklyn, 17 Août 1847.
Dr. Townsend—Cher monsieur, ma femme a souffert d'une manière si cruelle de la Dyspepsie et d'un dérangement général de système que nous pensions qu'elle allait mourir. Les médecins ne pouvaient combattre la maladie et elle serait morte sans aucun doute si je ne lui avais fait prendre de votre Salsépareille. Elle lui a certainement sauvée la vie. Elle est presque guérie et retrouve rapidement les forces et la santé. Elle en continue l'usage.

Votre etc.
ELIJA ABRAHAM,
INCAPABLE DE MARCHER.

On ne peut mettre en doute que la Salsépareille du Dr. Townsend soit le meilleur remède pour les maladies des femmes. Des milliers de personnes faibles et débiles ont été ramenées à la santé et guéries de ces maladies auxquelles les dames sont sujettes.
New-York, 23 Septembre 1847.

Dr. Townsend—Cher monsieur: ma femme était malade depuis un an des diverses maladies auxquelles les femmes sont exposées; elle était si faible et si souffrante qu'à la fin elle ne pouvait plus marcher; elle était débile comme un enfant et elle commençait à faire usage de votre Salsépareille et immédiatement ses forces revinrent ses douleurs s'abolirent et elle guérit complètement. Comme cette guérison est singulière j'ai pensé bien faire en la publiant. Elle a fait usage de beaucoup d'autres remèdes qui ne lui avaient procuré aucun soulagement.

Votre etc.
JOHN MULLEN,
87 Norfolk Str.

DISPEPSIE.

Nul fluide ni remède découvert jusqu'ici ne ressemblait autant aux effets du gastrique et à la salive pour décomposer les aliments, et reconforter les organes digestifs que cette préparation de Salsépareille. Elle guérit positivement tous les cas de Dyspepsie même graves ou chroniques.
Département des Banques Albany 10 mai 1845.

Dr. Townsend—Cher monsieur—J'ai été affligé pendant plusieurs années de dyspepsie sous ses formes les plus tristes, accompagnée d'aigreurs d'estomac de la perte de l'appétit, d'abattement et d'une grande aversion contre toutes espèces de nourriture, et pendant des semaines entières je ne pourrais en parler qu'une petite partie dans l'estomac. J'essayai des remèdes ordinaires mais sans effet. On m'engagea il y a environ deux mois à essayer de votre Extrait de Salsépareille et, je dois le dire, avec peu de confiance; mais après en avoir employé près de deux bouteilles l'appétit me revint et mon abattement cessa. Je recommande vivement l'usage de ce remède à ceux qui sont affligés comme je l'ai été.

Votre etc.
W. W. VAV ZANDT,
Se vend à Québec chez
JOS. BOWLES,
Salé médicale, de la Haute-Ville.

Joseph Pettitclerc, Notaire, rue St. Joseph, N. 14, Haute-Ville. Québec, 26 mai 1848.

G. Passio, ARTISTE Italien.
Rue Couillard, Haute-Ville, 7
Vis-à-vis chez M. Benjamin. }
Québec, 6 octobre, 1848.

INSTITUT CANADIEN DE QUEBEC.
APPEL AUX ARTISANS
et
AUX OUVRIERS.

L'INSTITUT CANADIEN de Québec fondé depuis quelques jours seulement, vient d'ouvrir ses premières séances régulières. Quoique un Institut compte déjà près de 300 membres sous peu pourra leur offrir l'avantage d'une grande Bibliothèque qui leur doit à la générosité des citoyens de cette ville.

Plus de 40 journaux tant du pays que de l'étranger vont être déposés dans les salles. L'Institut dont le but principal est de faire entre ses membres un échange de connaissances utiles et d'instructions mutuelles, croit de son devoir de faire un appel aux ARTISANS et OUVRIERS de Québec, qu'il sollicite à partager avec lui les avantages de l'association, par ordre:
J. B. A. CHARTIER,
Secrétaire-Archiviste,
de l'Inst. Canadien,
Salle de l'Institut, }
11 février, 1848. }

GEORGE BIGAQUETTE, Meublier-Fleuriste, St. Roch, rue St. Vallier, vis-à-vis la rue Grant—Québec, 16 juin, 1848.

MELANGES RELIGIEUX.
Ce Journal paraît deux fois par semaine, les Mardis et vendredis; il est Religieux, Politique, Commercial et Littéraire. Il publie aussi les annonces. Prix: \$4 par année.
On s'abonne à Québec, chez Messrs D. Martineau, au vicariat de Québec.
Montréal, 15 nov. 1848.

Nouvelle Etablissement d'Horlogerie.
J. D. FERGUSON,
HORLOGER ET BIJOUTIER, etc
No. 9, Rue Lamontagne,
QUEBEC.

INFORME respectueusement ses nombreux amis et le public en général qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages d'Europe, un assortiment splendide et varié de montres anglaises et françaises, à lever, à palette, détachés, horizontaux, Montre de Lépine, Ventes, Heures, BIJOUTERIE, confectionnée, parfumerie, articles français de fantaisie, qui après examen seront trouvés être meilleur assortiment qui ait jamais été importé en cette cité et qui seront vendus COMPTANT à petit profit.

G. D. F. ayant en occasion d'acquies une connaissance parfaite de son art dans les meilleurs établissements de Québec et de Montréal, pour les six derniers années, espère par son art et son incessante méditation une part du patronage public.
N. B. Toutes espèces de Montres et d'Horloges, nettoyes et réparées avec soin, et garanties à des termes modérés.
Québec 21 Juin 1848.

Conditions.

L'Ami de la Religion et de la Patrie se publie trois fois par semaine, les LUNDI, MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine, et ne coûte que **deux Centimes et demi** par année, (contre les frais de poste.) payable d'avance ou dans les trois premiers mois du semestre. Pour ceux qui ne se conformeront pas à cette condition, l'abonnement sera de **15s.** payable à la fin de chaque semestre.

AVANTAGEUX.—Les MM. du clergé ou autres personnes qui nous procureront à l'avance quatre souscripteurs, payant d'avance le semestre (\$5) ou l'année, recevront le journal **gratuit** pendant une année.

Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis un mois avant la fin du trimestre, et de payer ce qu'ils doivent.

On ne reçoit pas de souscriptions pour moins de 6 mois.

Toutes les lettres, correspondances, etc., doivent être adressées, (francs de port) à **STANISLAS DRAPPEAU,** Propriétaire, No. 14, Rue Ste. Famille

PRIN DES ANNONCES.

Pour six lignes et au-dessous..... 2s-6d
Chaque insertion subséquente..... 1s-6d
Pour dix lignes et au-dessous..... 3s-6d
Chaque insertion subséquente..... 10d.
Pour chaque ligne usinée..... 4d.
Les annonces non accompagnées d'ordre par écrit seront publiées jusqu'à avis contraire.

Liste des Agents.

Les Messieurs suivants, nommés agents de notre Journal, sont autorisés par nous, à recevoir les argents, et à en donner quittance.

- Montréal..... M. E. R. Fabre, fct.
- Trois-Rivières..... P. Nourie, fct.
- Régimbry..... A. Dallaire, Instit.
- Sherbrooke..... D. V. St. Cyr.
- Stimbrooke..... M. Pabbé Champagne.
- Pointe Lévy..... Paul Thibodeau, Inst.
- Beauport..... Chs. LeTallier, fct.
- St. Thomas, (en bas.)..... M. Pabbé Kyriac.
- Islet..... H. Ballentyne, fct. Atty
- St. Anne la Pédrière, Ls. Moreau, fct. N. P.
- St. Charles (Riv. Boyer) Dr. Ls. Laberge, fct.
- Isle-Verte..... H. Roy, fct.
- Rimouski..... John Heath, fct. N. P.
- St. Simon..... Chs. Frs. Caron, fct.
- Beauport..... Mr. Pabbé Bernard.
- Château-Richer..... L. C. LeFrançois, fct.
- Lotbinière..... J. Filteau, fct. N. P.
- St. Eustache (Dist. M.) Darnas Rubin.
- St. Jean Port-Joly..... L. Z. Duval, fct. N. P.
- Matthias..... M. Pabbé Gauthier.
- St. François (Riv. du Sud.) Philippe Beaulieu.
- St. Michel..... B. Pouliot, fct. N. P.

Stanislas Drappeau, PROPRIÉTAIRE.

BUREAU DU JOURNAL, NO. 14, RUE STE. FAMILLE, QUEBEC